

**MLEG2MC**

2013 - 2014

Master complémentaire en médecine légale

**A Bruxelles Woluwe - 300 crédits - 5 années - Horaire de jour - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences médicales**Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**Code du programme: **mleg2mc** - Niveau cadre européen de référence (EQF): 7**Table des matières**

Introduction .....	2
Conditions d'admission .....	3
Informations diverses .....	4
- Compétences et acquis au terme de la formation .....	4
- Evaluation au cours de la formation .....	4
Gestion et contacts .....	4
Programme détaillé .....	5
- Structure du programme .....	5
- Programme par matière .....	5

## MLEG2MC - Introduction

### Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine légale (A.M. du 27.02.2002 publié le 11.07.2002).

### Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- porteurs d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en médecine légale, dans une faculté de médecine belge.

### Votre programme

La formation à temps plein est d'au moins cinq ans et comprend une formation théorique à la médecine d'expertise, un stage en anatomie pathologique à temps plein d'au moins 18 mois et un stage en médecine légale équivalant à une formation à temps plein d'au moins 30 mois. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

## MLEG2MC - Conditions d'admission

### Conditions générales

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du [Service des inscriptions](#).

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès à des études de master complémentaire en vue de l'obtention du grade qui les sanctionne, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins;
- un grade académique de master, sanctionnant des études de 2ème cycle de 120 crédits au moins, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux lettres précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres précédents en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions;
- aux mêmes conditions, un ou plusieurs titres ou grades étrangers ou délivrés en Communauté flamande, en Communauté germanophone, par l'Etat fédéral ou l'Ecole royale militaire et sanctionnant des études de deuxième cycle valorisées pour au moins 300 crédits par le jury ou sanctionnant des études de deuxième cycle de 240 crédits complétées par 60 crédits, le tout devant être valorisé par le jury conformément au prescrit du décret du 31 mars 2004 (art.54, 5°).

### Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en médecine légale, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat. Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (s'ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée de un an (s'ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 n'est pas d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en médecine légale (ces candidats spécialistes ne sont donc pas comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

### Commission de sélection

La commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

## MLEG2MC - Informations diverses

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine légale (A.M. du 27.02.2002 publié le 11.07.2002).

### EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en médecine légale.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

Le certificat universitaire en médecine d'expertise est attribué au candidat qui a réussi les épreuves théoriques, a suivi les séminaires et stages et a défendu avec fruit un mémoire. Il peut constituer une formation spécifique indépendamment de la reconnaissance de médecin spécialiste en médecine légale.

## MLEG2MC - Gestion et contacts

### Gestion du programme

Entité de la structure MEDE

Sigle	<b>MEDE</b>
Dénomination	Faculté de médecine et médecine dentaire
Adresse	Avenue Mounier, 50 bte B1.50.04 1200 Woluwe-Saint-Lambert Tél 02 764 50 20 - Fax 02 764 50 35
Secteur	Secteur des sciences de la santé ( <b>SSS</b> )
Faculté	Faculté de médecine et médecine dentaire ( <b>MEDE</b> )
Mandats	<b>Dominique Vanpee</b> Doyen
Commissions de programme	Commission du master complémentaire en médecine générale ( <b>CAMG</b> ) Commission des certificats en radioprotection ( <b>CRPR</b> ) Commission des masters complémentaires et certificats en médecine spécialisée ( <b>MCCM</b> ) Ecole de médecine dentaire et de stomatologie ( <b>MDEN</b> ) Ecole de médecine ( <b>MED</b> )

**Responsable académique du programme :** [Frédéric Bonbled](#)

### Jury

### Personnes de contact

## MLEG2MC - Programme détaillé

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Erreur de transformation xhtml vers fo pour 'structure' erreur=org.xml.sax.SAXParseException; lineNumber: 274; columnNumber: 21; Des guillemets ouvrants sont attendus pour l'attribut "{1}" associé à un type d'élément "class".

### PROGRAMME PAR MATIÈRE

#### Formation particulière

- Pendant la formation, le candidat doit avoir effectué au moins 20 autopsies et 120 expertises pénales par an, et avoir assumé une responsabilité croissante en la matière et dans ses autres activités ;
- au moins une fois au cours de la formation, le candidat doit avoir fait une communication lors d'une réunion scientifique faisant autorité et avoir publié un article sur un sujet scientifique en rapport avec la médecine légale dans une revue faisant autorité;
- le candidat doit avoir tenu à jour un carnet de stage dans lequel il consigne toutes ses activités en distinguant les actes auxquels il a participé et ceux qu'il a accomplis personnellement, et dans lequel il renseigne les séminaires, cours et autres activités didactiques ou scientifiques auxquels il a pris part.

#### Formation théorique

Parallèlement à sa formation pratique, le candidat spécialiste suit un enseignement universitaire organisé de la façon suivante :

##### Anatomie pathologique

ANPS3110 : Compléments d'anatomie pathologique [40h]

ANPS3120 : Pathologie médico-légale en toxicologie [15h]

BCMM3320 : Histochimie et cytochimie pathologiques [30h]

ANAP3101 : Démonstrations et protocoles d'anatomie pathologique (autopsies et pièces opératoires) [60h]

ANAP3111 : Séminaire d'anatomie pathologique [30h]

##### Médecine légale

###### Cours obligatoires

CRIM2506 : Recherches en psychopathologie criminelle : méthodes, pratiques, enjeux [30h]

MEX2050 : Compléments de médecine légale, thanatologie et traumatologie médico-légales [15h]

SBIM2246 : Toxicologie humaine [52.5h]

GEMO2110 : Génétique moléculaire médicale [30h]

BRPP2102 : Entomologie appliquée à l'agriculture [45h+15h]

###### Séminaires et exercices dirigés en :

- Criminalistique spéciale
- Questions de psychiatrie
- Traumatologie générale et séquelles
- Odontologie médico-légale

###### Options

L'étudiant choisira parmi les options suivantes ou sélectionnées dans le programme des cours avec l'accord du responsable du programme :

IURE2202 : Questions approfondies de procédure pénale [30h]

SEXM 2232 : Psychopathologie et thérapies familiales, conjugales et sexuelles [45h]

NEER2450 : Nederlands-interactieve communicatie voor studenten in de geneeskunde [30h]

##### Certificat universitaire en médecine d'expertise

Cette formation peut être suivie à temps plein en 1 an ou à temps partiel en 2 ans. Ce programme est destiné aux :

- médecins pratiquant ou désirant pratiquer l'évaluation ou la réparation du dommage corporel,
- médecins conseils des mutuelles,
- médecins inspecteurs de l'INAMI,
- médecins conseils des compagnies d'assurances,
- médecins désireux de conseiller correctement leurs patients et de les orienter convenablement dans les arcanes médicales, juridiques et administratives de la réparation d'un dommage,
- dentistes souhaitant développer une activité d'expertise.

Le contenu de cette formation est le suivant :

##### Notions de droit

DROP2133 : Droit social de la santé [30h]

MEX2060 : Droit des assurances [15h]

MEX2340 : Responsabilité civile et pénale [15h]

**Aspects médico-légaux spécifiques**

MEX2160 : L'expertise médicale, y compris la déontologie de l'expertise et les modes de réparation des dommages à la personne [30h]

**Aspects économiques**

MEX2020 : Aspects économiques de la réparation du dommage corporel [15h]

**Evaluation des séquelles**

MEX2420 : Problèmes d'expertise en médecine interne [15h]

MEX2260 : Problèmes d'expertises en orthopédie et en traumatologie [15h]

MEX2070 : Evaluation radiologique dans les expertises médicales [22.5h]

MEX2080 : Psychologie et psychopathologie du travail [12h]

MED2840 : Compléments d'orthopédie et de traumatologie [22.5h]

**Séminaire**

Questions thématiques multidisciplinaires et problèmes d'expertise médicale spécialisée

**Stages**

**Mémoire**

